

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE FONCTION**  
**A Delphine, Gisèle, Marie-Henriette GUSBIN épouse COURTOIS**  
**SERVICE AFFAIRES GENERALES**

Le Maire de la Ville de Maisons-Laffitte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

CONSIDERANT que, dans un souci d'efficacité et de bon fonctionnement des services, il est nécessaire de désigner les agents habilités à avoir accès à l'application « ELIRE » de gestion du Répertoire Electoral Unique ;

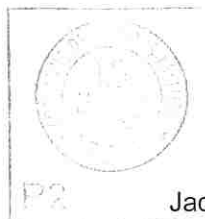
**ARRÊTE**

**ARTICLE I** : Delphine, Gisèle, Marie-Henriette GUSBIN épouse COURTOIS, Attaché principal, née le 3 août 1970, en qualité de chef du service Affaires Générales, est habilitée à accéder à la base de données nommée « ELIRE », dans la limite des besoins, à savoir, l'accès aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le Répertoire Electoral Unique « REU » pour,

- vérifier les demandes d'inscription
- valider les décisions dans le Répertoire Electoral Unique
- notifier les décisions aux électeurs
- transcrire les décisions dans le Répertoire Electoral Unique

**ARTICLE II** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Commune, transmis au Sous-Préfet ainsi qu'au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Versailles et notifié à l'intéressée.

Fait à Maisons-Laffitte, le  
1er février 2023



Le Maire

Jacques MYARD